

EDUCATION CIVIQUE 5ème

DROIT DE L'HOMME

Titre IX: Les droits de la femme

Objectifs spécifiques:

Je dois être capable de :

- prendre conscience de l'égalité en droit de l'homme et de la femme
- montrer que je suis prêt à reconnaître, respecter et de réagir contre toutes formes de violation des droits de la femme

Activité 1 : Mise en train

Je réponds par VRAI ou FAUX aux phrases suivantes

	VRAI	FAUX
A Madagascar, seuls les hommes ont le droit de voter		X
Les femmes peuvent travailler pour nourrir leur famille	X	
Dans certaines régions, les hommes prennent le repas avant les femmes et les enfants	X	
Les femmes ne peuvent pas piloter un avion		X

Activité 2 : Observation et interprétation

Je cite au moins deux (02) activités que seuls les hommes pouvaient faire avant la déclaration des droits de la femme :

- aller à l'école,
- être militaire,
- occuper un poste politique,
- prendre la parole en public,
- voter,
- se présenter aux élections

Activité 3 : Analyse

Je donne si c'est la Loi (Lalàna) ou les coutumes (fomban-tany) qui ont interdit aux femmes de faire les activités ci-dessous.

Activités	Loi en vigueur (Lalàna velona eo amin'ny firenena)	Coutumes et Tradition (Fomban- tany)
Prendre la parole en public (mandray fitenenana eny an-kalamanjana)		X
Voter (mifidy)	X	
S'engager dans l'armée (mirotsaka ho miaramila)	X	
Aller à l'école (mianatra any antsekoly)		X
Occuper un poste politique (manana andraikitra politika)		X
Se présenter aux élections (mirotsaka hofidiana)	X	

Activité 4 : Formulation des hypothèses

Je donne mon avis face à la violence faite aux femmes?

- Une femme est battue par son mari (violence conjugale)
- Un homme insulte une femme dans la rue (Violence verbale)
- Une jeune fille est forcée par son père à épouser un homme riche



Actuellement, la Déclaration Universelle sur les Droits de l'Homme (DUDH) permet aux femmes d'avoir les mêmes droits que les hommes. C'est pour cela que toute forme de violence à l'égard des femmes est interdite et punie par la loi. Ainsi, il est interdit aux hommes de frapper leurs femmes. Egalement, plusieurs activités, autrefois réservées aux hommes, sont autorisées aux femmes. Chaque fille a aussi le droit de choisir de rester célibataire ou de se marier.

Activité 5: Réinvestissement

- Je vais au bureau du Fokontany ou de la Commune ;
- Je demande à voir un responsable ;
- J'explique les raisons de ma visite ;
- Je collecte les droits de la femme que je peux avoir auprès du responsable ;

Activité 6:Conclusion

Je recopie les droits de la femme que je viens de collecter

FORMALISATION/STRUCTURATION/SYNTHESE

Les droits de la femme sont des droits, théoriques ou réels, dont la défense est un objectif afin de parvenir à une société plus égalitaire. Dans les faits, ils peuvent être réduits par les lois ou coutumes de chaque pays ou une société particulière. Les droits des femmes font partie de la notion plus générale de droits de l'Homme.